

Nous avons été invités par le ministère des Finances à assister au huis clos concernant l'Énoncé économique de l'automne 2018. Bonne nouvelle ! Certaines de nos recommandations se retrouvent dans les mesures annoncées ainsi que celles de la Table sectorielle en technologies propres. Voici donc les grandes lignes de l'Énoncé qui pourraient avoir un impact direct sur le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres du Québec.



*« L'une de plus grandes occasions à saisir pour l'économie canadienne est reliée au virage mondial vers une croissance propre. La pollution était gratuite, et nous en produisons trop. Voilà la source du problème que nous allons résoudre. »*

L'honorable Bill Morneau, ministre des Finances

Accroître l'investissement dans le secteur des technologies propres en permettant la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné de production d'énergie propre.

- Ceci permettra aux entreprises d'amortir l'ensemble de leurs coûts du matériel de production d'énergie propre dans l'année où il est mis en service dans l'entreprise
- Cette mesure entraîne pour l'entreprise utilisatrice des économies d'impôt fédéral-provincial substantielles.
- Cette déduction plus importante rendra plus attrayant l'investissement dans les technologies propres

Appuyer les entrepreneurs en technologies propres au moyen du capital de risque

- Un montant additionnel de 50 millions \$ pour accroître la disponibilité du capital de risque pour les entreprises en technologies, au-delà des 400 millions \$ annoncés dans le budget de 2017 pour l'Initiative de catalyse du capital de risque

Moderniser la réglementation fédérale et encourager les organismes de réglementation à tenir compte de la compétitivité économique lors de la conception et de la mise en oeuvre de la réglementation.

- Actualisation de la réglementation afin qu'elle tienne mieux compte des politiques publiques et des réalités, défis et occasions à saisir des entreprises
- Examen des lois afin de déterminer s'il existe des possibilités de moderniser les mandats des ministères chargés de la réglementation afin d'y intégrer la prise en compte de l'efficacité réglementaire et de la croissance économique
- Établissement d'un comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire afin de promouvoir l'innovation
- Mise sur pied d'un centre d'innovation en matière réglementaire afin d'accélérer l'intégration, l'adoption et la commercialisation des technologies émergentes, dont les technologies propres.

Lancer une stratégie de diversification des exportations canadiennes visant à augmenter de 50% les exportations aux marchés outremer d'ici 2025

- Les marchés prioritaires sont ceux où le Canada a obtenu un avantage concurrentiel en vertu d'accords de libre-échange, soit dans la région de l'Asie-Pacifique (PTPGP) et de l'Europe (AECG)
- CanExport et d'autres programmes de financement connexes seront bonifiés de 100 millions \$ sur 6 ans
- Création d'un nouveau programme de mentorat, « nouveaux exportateurs vs entrepreneurs expérimentés »
- Étendre dans d'autres régions le programme Accélérateurs technologiques canadiens avec un nouveau financement de 17 millions \$ sur 5 ans.
- Amélioration des services commerciaux pour les exportateurs.

Éliminer les obstacles au commerce intérieur au Canada

- Révision de la réglementation du secteur de la construction, y compris les codes du bâtiment
- Harmonisation des exigences visant l'industrie du camionnage

Accélérer le soutien à l'innovation en entreprise au Canada

- Au moyen d'un financement additionnel de 800 millions \$ sur cinq ans du Fonds stratégique pour l'innovation.

Le 21 novembre 2018